

Allocution de Monsieur LANG

Ministre de l' Education Nationale

Allocution prononcée pour la clôture de la réunion nationale des inspecteurs académiques, Directeurs des services départementaux de l'Education nationale et des Directeurs départementaux des affaires sanitaires et sociales, à Paris le 8 novembre 2000.

Madame la Secrétaire d' Etat à la Santé et aux Handicapés,
Madame et Messieurs les Inspecteurs Généraux,
Mesdames et Messieurs les Directeurs départementaux des affaires sanitaires et sociales,
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Monsieur le Directeur du Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée,
Monsieur le Directeur général de l'Association nationale de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées,
Mesdames et Messieurs les porte-parole du Comité d'entente des associations représentatives des personnes handicapées,
Monsieur le Directeur de l'Association nationale des communautés éducatives,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je conclus cette journée consacrée à l'intégration scolaire et à la scolarisation des enfants handicapés. Cette journée est exceptionnelle, et je souhaite qu'elle se renouvelle. J'ai moi-même mesuré combien le lien entre nos deux administrations pouvait être fécond. Je me trouvais ainsi il y a quelques jours dans un collège de Poitiers où une équipe remarquable a réussi à intégrer des enfants sourds dans une classe d'enfants entendants. Les animateurs et interprètes spécialisés y sont pris en charge par le Ministère des Affaires Sociales. J'ai participé à la classe pendant plusieurs heures et je peux témoigner de sa dynamique, qui aurait dérouter plus d'un sceptique en matière d'intégration. Les enfants concernés se sentaient pleinement associés à leurs camarades. Le professeur de lettres qui animait la classe me disait d'ailleurs combien la présence des enfants sourds était source d'enrichissement et d'ouverture d'esprit pour les autres. Indépendamment des mesures administratives, techniques ou financières que nous pouvons prendre, la qualité humaine des éducateurs, des administrateurs et de tous les responsables joue donc un rôle décisif.

Nous devons revendiquer une ambition forte en matière de scolarisation des jeunes handicapés, tout en redoublant d'efforts et de persévérance. Depuis la loi d'orientation, qui date de 1975, des progrès ont été accomplis. Cependant, comparons la France à d'autres pays et notamment aux pays nordiques, et nous verrons que nous sommes encore loin de notre but. Le plan Handiscol' a été engagé par Ségolène Royal et Dominique Gillot en 1999 et cette démarche est aujourd'hui maintenue. Notre responsabilité est d'approfondir l'action du gouvernement et de faire de l'intégration scolaire une priorité.

Grâce à cette réunion, nous inaugurons une nouvelle logique pour aborder et traiter les questions relatives à la scolarité des enfants handicapés. Vous en êtes les maîtres d'œuvre. Cette journée devait servir à mettre en commun vos expériences et à approfondir une réflexion collective. Vous apportez, chacun dans votre domaine, une expertise inestimable.

Je me permettrai à cette occasion de rappeler quelques principes, qui vous sont certainement familiers.

Face au handicap, rien n'est plus vain que de vouloir le nier. Les parents d'enfants handicapés, les premiers, savent à quelles terribles douleurs, à quelles désillusions expose le refus de regarder cette réalité en face.

A l'inverse, rien ne serait plus injuste que de faire du handicap ou du trouble de la santé l'unique réalité de ceux qui en sont atteints. On ne saurait résumer un individu à ses handicaps. Ses capacités excèdent largement ses limites immédiates, parfois même plus largement que celles de personnes qui ne connaissent pas cette difficulté. C'est particulièrement vrai pour les enfants. Aussi profonds soient leur trouble ou leur difficulté physique ou mentale, les avancées, les apprentissages, les découvertes et les reconnaissances demeurent toujours possibles. Aussi lents soient les progrès, aussi infimes soient-ils, ils mènent toujours vers un horizon que nous pouvons sans cesse repousser.

C'est à la place que notre société réserve aux plus fragiles de ses enfants que se mesure son degré de civilisation, à l'école plus qu'ailleurs.

La logique que vous incarnez est fondée sur le partenariat. La question du handicap est de celles que l'on ne peut résoudre seul. Il importe de bannir toute forme de patriotisme d'administration. Chacun doit se lier aux autres, parents, collectivités territoriales, associations, et tous ceux qui sont engagés dans cette action.

Les parents sont évidemment les premiers concernés. Il nous faut mieux les écouter, mieux les accueillir. Quelle que soit la manière de l'exprimer, la demande d'école, parfois impatiente et vive, est toujours compréhensible et légitime, même si elle peut être ressentie comme injuste de par son immédiateté. Toutes nos institutions et leurs représentants, à chaque niveau, doivent prendre le temps de cette écoute. Je souhaite que les recommandations du rapport des Inspections générales de mars 1999 fassent l'objet d'une réflexion commune dans les départements, et surtout qu'elles soient suivies d'applications pratiques, réelles et concrètes.

De même, je souhaite que le groupe de travail interministériel chargé de réunifier et de simplifier la réglementation fasse rapidement des propositions.

Autre partenaire essentiel, les collectivités territoriales accomplissent des efforts importants. La programmation des investissements, qui a parfois été aléatoire, doit être articulée à la carte scolaire et au schéma des services et des institutions médico-éducatives. C'est la raison pour laquelle la participation des élus locaux aux groupes Handiscol' est indispensable. Je salue ces élus, et aujourd'hui en particulier Monsieur le Député Francis HAMMEL, Président du Comité national consultatif des personnes handicapées et rapporteur, à l'Assemblée nationale, de la commission des affaires culturelles sur le budget de l'action sociale. Bientôt, nous réunirons les représentants des différentes associations des élus locaux pour débattre de ces questions et recueillir leurs suggestions. Il vous appartiendra, dans les départements et en lien étroit avec les Préfets, de mobiliser les élus au sein des groupes Handiscol'.

Quant aux associations, qui pourrait dire, en quelques mots, ce que leur doit la prise en charge des enfants et des adolescents handicapés ? Nous avons entendu le message des porte-parole du Comité d'entente, qui rassemble plus de cinquante d'entre elles. Ces associations sont également mobilisées, au sein de la Fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves présentant un handicap, pour la création de services d'auxiliaires d'intégration scolaire.

J'insiste sur ce dernier point. La présence d'une tierce personne dans la classe, pour assister un élève ou un groupe d'élèves handicapés, constitue une aide formidable à la scolarisation. Dans notre réflexion sur l'avenir des aides éducatives, quels que soient les choix que nous serons amenés à faire, nous préserverons et encouragerons ce métier. Les modalités de recrutement, d'accompagnement et de formation de ces personnes, aujourd'hui indispensables, restent à développer.

Nous considérons tous l'auxiliaire d'intégration comme une réponse. Ce n'est évidemment pas une réponse exclusive. Il convient d'examiner les situations au cas par cas mais il nous faut aussi aller plus loin. Dans cet esprit, j'ai demandé à Madame Mireille MALOT, Déléguée générale d'Iris-Initiative, de conduire une étude sur les conditions d'accompagnement et de pérennisation des auxiliaires d'intégration scolaire. J'ai souhaité confier cette mission à cette éminente personnalité du

monde associatif, une femme connue pour sa combativité et sa ténacité.

Pour améliorer la scolarisation des enfants handicapés, nous avons besoin d'une évaluation précise de la situation. Actuellement, les enfants et les adolescents handicapés représenteraient environ 3 % d'une classe d'âge. Un tiers d'entre eux est accueilli dans une école commune. Ces enfants peuvent être intégrés de deux façons, qui ne s'excluent pas, soit dans une classe du cursus ordinaire, soit dans une classe spécialisée. Deux tiers d'entre eux sont placés dans les établissements médico-éducatifs ou de soins.

Cette situation peut, et doit autant que faire se peut, évoluer vers une plus grande intégration scolaire. Chacun peut concevoir en effet que dans certains cas particulièrement difficiles, on peut se retrouver plus isolé encore au milieu des autres. Mais, si l'enfant ne peut se rendre à l'école, il convient que celle-ci soit bien présente dans l'établissement qui l'accueille.

Il arrive que des enfants et des adolescents, pris en charge par les établissements médico-éducatifs, ne reçoivent pas un enseignement sous la forme d'une classe traditionnelle. Il existe deux raisons à cela : soit leur état de santé ne le permet pas, soit ces institutions ne disposent pas d'enseignants en nombre suffisant. La situation est variable d'un endroit à l'autre. Nous devons mener un travail d'enquête afin de connaître le problème de manière très précise et rigoureuse. Il nous faut en effet construire une vision claire des besoins et des réalités afin de mener une politique raisonnable. C'est l'une des tâches importantes des groupes départementaux Handiscol' .

Sur le plan national, un groupe de travail interministériel a commencé à traiter l'épineux problème des données chiffrées et à rapprocher les outils statistiques de nos ministères. Ce groupe établira une méthode unique de repérage des situations. Il vous fournira des recommandations simples, et cela avant la fin de cette année scolaire. Vous pourrez ainsi, grâce au travail des commissions de l'éducation spéciale, établir au sein de chaque groupe départemental Handiscol' des bilans fiables.

La Direction de la programmation et du développement, au sein du Ministère de l'Education nationale, coordonnera ce travail sur la base de vos contributions. Je souhaite qu'elle soit en mesure d'établir une analyse régulière de la situation nationale.

Pour ceux qui sont à l'école, les données sont heureusement plus précises et les chiffres encourageants. Je n'en retiens qu'un seul : en 1999-2000, près de 50 000 élèves étaient scolarisés en classe d'intégration scolaire (CLIS). Ils étaient plus de 16 000 dans le second degré. Les unités pédagogiques d'intégration, dont le texte fondateur sera publié dans les jours qui viennent, permettront d'augmenter nos capacités d'accueil d'élèves handicapés dans le second degré. Les modalités et les contenus des formations spécialisées seront modifiés afin que les professeurs de collège et de lycée puissent y accéder.

Par ailleurs, la diversité des besoins des élèves appelle également différentes modalités d'intégration scolaire. On peut créer une continuité entre, d'une part, les classes ordinaires ou les classes spécialisées des établissements du premier ou du second degré et, d'autre part, les établissements spécialisés qui relèvent du Ministère de la Santé.

Ainsi se dessine le double mouvement de l'intégration des élèves dans l'école, et de l'école dans tous les lieux où les enfants handicapés sont pris en charge.

Plusieurs exemples s'imposent à nous, ils nous montrent la voie. Qui, mieux que les élèves handicapés sensoriels, peut faire la preuve de l'implication féconde des divers modes de pensée et d'appréhension du monde ? Notre Education nationale doit encourager toutes les formes de la sensibilité et de l'intelligence, qu'elle soit conceptuelle, concrète ou sensible. L'école peut s'enrichir elle aussi de cette intégration scolaire.

Je pense aux enfants sourds, aux pouvoirs de la langue des signes et à la question des formes

originales du bilinguisme. Pendant des décennies, la langue gestuelle a été frappée d'infamie. Au nom d'un modèle d'intégration étroit, voire intolérant, on a interdit à des générations d'enfants sourds d'acquérir une capacité propre d'expression et de communication. La langue des signes était trop étrange, trop mystérieuse, trop singulière. Le silence de ses phrases inquiétait, déstabilisait. Limitée à la seule communauté des sourds, elle ne permettait pas à ces derniers de s'incorporer à la nation par le véhicule de la langue commune. Cette querelle est aujourd'hui heureusement dépassée. La loi a tranché. Depuis 1991, il revient naturellement aux parents de choisir le mode de communication pour leur enfant sourd ou malentendant. Il revient à la puissance publique la responsabilité d'organiser l'enseignement en conséquence.

L'oralisation reste le moyen privilégié pour communiquer avec la société des parlants et des entendants. Qui dira, là encore, le parcours long, patient et difficile des jeunes sourds qui réussissent, petit à petit, à parler, et littéralement, à entendre et à se faire entendre. En retour, la langue des signes peut, elle aussi, être apprivoisée par les entendants. Elle a su déjà conquérir ses lettres de noblesse dans une des formes les plus hautes de l'exaltation d'une langue, qu'est le théâtre. Nous favorisons actuellement l'installation à Paris, au théâtre Chaptal, du théâtre des sourds animé par Emmanuelle Laborit.

Je pense encore, pour les enfants aveugles, aux atouts du Braille qui donne accès, entre tant d'autres choses, à la géométrie et à la science. Mais l'édition de manuels et d'ouvrages en Braille rencontre aujourd'hui encore des difficultés. De nombreuses associations réunissent des transpositeurs bénévoles pour accomplir un travail précieux. Je veux citer en particulier *Le livre de l'aveugle*, *Les doigts qui rêvent*, ou le travail des Centres régionaux de documentation pédagogique des académies de Lille et de Dijon. Il y a là tout un réseau de collaborateurs éminemment compétents. Des trésors d'invention et de technique ont permis la publication en Braille de manuels, d'ouvrages scientifiques aussi bien que de littérature de jeunesse. Je veillerai personnellement à ce que le Centre national de la documentation pédagogique contribue à favoriser une édition de qualité adaptée.

Nous réunirons très prochainement l'ensemble des associations et des institutions investies dans l'édition adaptée pour harmoniser et coordonner toutes ces initiatives.

Il est sans doute un domaine où nous pouvons accomplir bien des progrès, celui de l'éducation physique et sportive. Nous avons annoncé la mise en place, avec Madame Buffet, d'un groupe de travail interministériel sur la pratique des activités physiques et sportives des jeunes handicapés. A ce titre, nous avons été choqués de constater que le service public de la télévision française ait consacré une place si minime aux Jeux paralympiques. Voici des jeunes exemplaires d'effort, de courage et de talent, que la télévision nationale ne met pas en valeur. Le Gouvernement s'est élevé contre cette attitude. Nous honorerons l'ensemble des athlètes vainqueurs de cette compétition.

Nous avons décidé de faire coïncider nos moyens financiers et nos paroles. Dans le cadre du plan pluriannuel pour l'accès des personnes handicapées, annoncé par le Premier ministre, 170 millions de francs sont inscrits dans la loi de finances pour permettre l'achat de matériel pédagogique adapté.

La scolarité des élèves handicapés contribue à la réalisation du projet scolaire dans toute son ampleur. Elle fait partie de la mission pleine et entière de l'Education nationale. Pour la développer, nous ne pouvons cependant pas agir seuls. C'est pourquoi je me réjouis qu'avec Madame Gillot, d'autres membres du gouvernement et vous-mêmes, nous ayons entrepris de travailler en collaboration étroite. Nous pouvons ensemble gagner cette bataille de l'intégration dans l'école, et hors de l'école.